

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Réception, transport et traitement des déchets reçus sur les centres de transit et de recyclage communautaires - Autorisation de signer le marché.

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté par la délibération n°2004/0618, en sa séance du 24 septembre 2004, a donné un avis favorable pour le renouvellement du marché permettant la réception, le transport et le traitement des déchets reçus sur les centres de transit et de recyclage communautaires.

De ce fait, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert portant sur deux lots distincts a été lancée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les sociétés ayant proposé une offre pour le lot n° 1 sont au nombre de 2.

Une seule société a proposé une offre pour le lot n°2.

A l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2005 :

- le lot n°1 du marché a été attribué à la Société Onyx Aquitaine en utilisant les critères de jugement des offres tels que définis à l'article 5 du Règlement de la Consultation, soit :

- 1 – valeur technique des propositions appréciée à partir du mémoire.
- 2 – prix des prestations.
- 3 – amplitude hebdomadaire et journalière proposée pour l'exécution des prestations, en particulier le samedi.
- 4 – valeur du plan de prévention et de sécurité des personnels

avec un montant estimatif de 2 200 096 € H.T.

- le lot n°2 du marché a été attribué à la Société Surca en utilisant les critères de jugement des offres tels que définis à l'article 5 du Règlement de la consultation, soit :

- 1 – valeur technique des propositions appréciée à partir du mémoire.
- 2 – prix des prestations.

3 – amplitude hebdomadaire et journalière proposée pour l'exécution des prestations, en particulier le samedi.

4 – valeur du plan de prévention et de sécurité des personnels

avec un montant estimatif de 2 121 850 € H.T.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- A signer le marché correspondant au lot n° 1 avec la Société Onyx Aquitaine domiciliée 19, avenue du Périgord R.N. 89 – B.P. 69 33370 Pompignac,

pour un montant annuel de :

Minimum : 3 084 000 € H.T.

Maximum : 12 336 000 € H.T.

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification

- A signer le marché correspondant au lot n° 2 avec la Société Surca domiciliée 20, avenue Gustave Eiffel – B.P. 184 - 33607 Pessac cédex,

pour un montant annuel de :

Minimum : 2 909 644 € H.T.

Maximum : 11 638 576 € H.T.

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification.

- A signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
Par délégation
Le Vice-Président

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 MARS 2004

M. Didier CAZABONNE

